

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 28 Juin 1827.

Avec permission du Magistrat. Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

Bateau à vapeur L'UNION.

Le bateau à vapeur l'Union fera, Dimanche 1^{er} Juillet, une course à Yverdon, en partant de Neuchâtel à 8 heures du matin, et touchant à Cortaillod, Chez-le-Bart et Concize, et effectuera son retour par les mêmes ports, p. rentrer à Neuchâtel à 5 heures.

Avis aux amateurs des beaux-arts.

M. Caris, artiste-figuriste de Paris, et propriétaire d'un grand salon de figures en cire, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs du beau et du vrai, qu'il fera l'ouverture de cette belle exposition Lundi prochain 2 Juillet, dans une grande loge construite sur la Place-d'armes de cette ville, et très-bien décorée et éclairée à cet effet. — L'affiche du jour donnera le détail de ce qu'on offre de curieux, et indiquera le prix d'entrée.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La pêche de Boudry, appartenant à Sa Majesté, sera, le Lundi 2 Juillet, à 3 heures après midi, mise à l'enchère au Château de Neuchâtel, pour trois années, à commencer au 9 Septembre 1827 et finir au 9 Septembre 1830.
2. Ensuite des préliminaires d'usage, le Sieur Louis Bourquin, des Geneveys sur Coffrane, agissant au nom et comme tuteur des cinq enfans mineurs du Sieur Abram-Auguste Soguel, de Cernier, ancien justicier de Valangin, avec feu Marie-Louise née Buchenel, sa première femme, qui sont : Auguste, Elmire, Emma, Louise et Alzire Soguel, fait savoir, qu'il se présentera en Cour de Justice de Valangin, qui siégera sur l'hôtel-de-ville de ce lieu, dès les neuf heures du matin, le Samedi 21 Juillet prochain, pour y postuler au nom des dits enfans Soguel ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes du dit Sieur Abram-Auguste Soguel, leur père. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter en Cour de Justice de Valangin, le dit jour 21 Juillet prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 26 Mai 1827.

Par ordonnance, A.-L. BRÉGUET, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. Ensuite de permission obtenue, on exposera en mises publiques, les Mardi et Mercredi 3 et 4 Juillet, dans la maison Jeanjaquet oncle, à la Croix-du-marché, divers meubles et objets de ménage, consistant en linge, literie, buffets, commodes, argenterie, glaces, chaises, ustensiles de cuisine; meubles de cave, légrefass, tonneaux, bouteilles vides; de plus, une bibliothèque composée de bons ouvrages, et quantité d'autres objets trop longs à détailler. Les enchères commenceront dès les 9 heures du matin, à des conditions favorables.
4. Les 2 et 3 Juillet prochain, on exposera aux enchères publiques, dans l'auberge du Sauvage au haut du village de St. Blaise, divers objets, tels que lits, linge, meubles, batterie de cuisine, meubles de cave, chars et autres outils aratoires, et quantité d'objets trop longs à détailler : le tout à des conditions favorables.
5. Les enfans de M. H.-L. Jeanjaquet oncle, ancien membre du Grand-Conseil de cette ville, exposeront à l'enchère par voie de minute, les deux immeubles suivans, situés dans le vignoble de Neuchâtel, savoir : 1° Une vigne dite à Trois-portes, fermée d'une forte palissade des côtés de vent et bise, plantée d'une grande quantité d'arbres fruitiers, espaliers, mi-tiges et plein-vents des meilleures espèces, contenant 11 ouvriers, 4 pieds, 14 min. et 12 oboles, jouxte de vent M. le capitaine de Meuron, de bise M. le maître-bourgeois Schouffelberguer, de joran le chemin de Beautegard, et d'ubère la grand'route de Neuchâtel à Serrières. 2° Une dite au Plan de Serrières, contenant 6 ouvriers, 2 pieds, 14 minutes, 9 oboles, 8 lausannois, jouxte de vent M^{me} de Pury-Jacobel, de bise M^{me} de Hory, de joran l'hoirie de feu M. J.-L. Wittnauer, et d'ubère la grand'route de Neuchâtel à Serrières. Ces immeubles, outre qu'ils

sont en très-bon état, ne laissent rien à désirer par leur proximité de la ville et leur situation avantageuse. L'enchère définitive est fixée au Samedi 14 Juillet prochain, à 3 heures après midi, au greffe de Neuchâtel, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la dite enchère, et ceux qui désireront voir les dites vignes, pourront s'adresser à M. Louis Roy.

6. MM. Jeanrenaud, avocat, et Jeanrenaud-Krafft, exposent en vente par voie de minute déposée chez M. Jacotter, notaire à Neuchâtel, leur domaine de Cressier, mouvant de feu M. le greffier Jeanrenaud, leur père, et consistant dans les immeubles suivans : 1° Une maison d'habitation, avec grange, écurie, etc. 2° Un chenevier près du ruisseau, dit le Moitru, d'environ 1 hommée de place. 3° Un jardin sur le chemin du port de Cressier. Près : 4° Un dit aux Ruissieux, d'environ 2 poses. 5° Un dit appelé le Pré-seigneur, d'environ 3/4 de pose. 6° Un dit derrière Troubb, d'environ 2 poses. 7° Au dit lieu, un dit d'environ 2/3 de pose. 9° Un dit nommé Pré-Martenet, d'env. 1 pose. 10° Un dit à la Gouille, d'environ 1 pose. 11° Trois dits aux Cadets, environ 3 poses. 12° Un dit outre Thielle, d'env. 1/3 de pose. Vignes rières le Landeron : 12° A la Brévière, environ 3/4 hommée. 13° A Pâcot, environ 1 3/4 hommées. 14° Derrière Ville, environ 3 hommées. 15° A Guillembert, env. 2 hommées. Rière Cressier : 16° Au Petit-clos, environ 2 hommées. 17° Au Grand-clos, environ 6 hommées. 18° A la Rue-de-Lain, environ 1 1/4 hommées. 19° A la Grillette ou derrière la Chapelle, env. 1 hommée. 20° En Narche ou sur les Noyers, env. 2 1/2 hommées. 21° A Petite-Grezille, environ 1 hommée. 22° A Grande-Grezille, env. 1 3/4 hommées. 23° A Petit-St.-Martin, environ 2 hommées. 24° A Grand-St.-Martin, environ 2 hommées. 25° A Point-bœuf, environ 1 3/4 hommées. 26° Sur la Croix, environ 1 hommée. 27° A Charente, environ 1 3/4 hommées. Ce domaine sera vendu au plus offrant, d'après les conditions favorables dont on peut prendre connaissance chez le notaire et chez M. l'avocat Jeanrenaud, le Jeudi 5 Juillet prochain, à 3 heures après midi, à l'étude susdite, et pour l'examen des pièces on est invité à s'adresser chez les propriétaires à Cressier.
7. Un immeuble d'environ 4 poses, à Valangin, que jouxte en longueur le verger de la bourgeoisie, garni, en partie, d'arbres fruitiers, avec un cabinet, et le reste en foin artificiel. Il est exposé à la huitaine, à l'auberge de la Croix d'or à Valangin, où l'on peut voir les conditions et faire des offres.

ON OFFRE A VENDRE.

8. Chez Christian Gerster, libraire, nouveau Dictionnaire géographique de Maltebrun, 2 vol. Nouvel itinéraire portatif de la Suisse, d'après Ebel, 1 vol. in-18, avec cartes et panorama des villes principales. Répertoire de la littérature ancienne et moderne, 31 vol. 8°. Oeuvres complètes de Ségur. Choix de cantiques à l'usage des assemblées chrétiennes. Un assortiment complet d'ouvrages p. la jeunesse, cartes géographiques, papiers de dessin anglais et français, papier ordinaire p. écrire, crayons, plumes de toutes qualités, cire à cacheter, livres blancs, etc. Il recevra incessamment la vie de Napoléon par Walter Scott, en français et en-anglais.
9. Chez MM. Jeanneret et Baumann, Voyage en Sicile, publié par M. d'Ostervald; recueil des médailles du chevalier Hedlinger, gravées par M. Méchel; nouveau Vignole des ouvriers, par Ch^s Normand, et autres ouvrages d'architecture; musique nouvelle p. divers instrumens, principalement de bonnes méthodes; jolie collection de gravures par Jaset; modèles d'écriture allemande et française; chambres obscures inventées par Vincent Chevalier aîné; harmonica à plusieurs octaves, et surtout d'excellens papiers collés en pâte pour le dessin; crayons Conté, craie, etc. etc.
10. Plusieurs bons violons, ainsi que des violons ordinaires, et quelques petits p. jeunes gens, avec quantité de cahiers de musique et autres fournitures : le tout à très-bas prix. S'adr. au bureau d'avis.

11. Oeuvres morales et mêlées de Plutarque, trad. d'Amyot, folio; l'institution de l'orateur, par Quintilien, trad. de Gedoy, 4°. S'adr. au bureau d'avis.
12. Chez MM. Jeanneret et Baumann, hydro-mètre du lac de Neuchâtel, par Tschagggeny, receveur, qui se charge, à l'abonnement, de remplir la variation des eaux chaque mois.
13. Chez le Sieur Quinche, instituteur, rue du Temple-neuf, le Traité des causes civiles, par M. le chatelain Monvert, ou la manière de former une demande en Justice, de se défendre, etc., ouvrage très-utile aux personnes qui se vouent à la magistrature ou au barreau.
14. Un cabinet littéraire en livres français des meilleurs auteurs anciens et modernes. On céderait cet établissement à des conditions avantageuses. S'adr. à M. A. Haller, rue de la Poste, à Berne.
15. MM. Jaquet Bovet et Perrochet auront pour cette foire des cafés Havane bon ordinaire en parfaite qualité, à raison de 5 1/4 batz la livre, en prenant au moins un sac d'environ 150 lb. à la fois. Ils ont également des sucres de Paris en 1^{re} et 2^{de} qualité, qu'ils céderont à de bas prix, ainsi que de la poussière de thé. Ils sont toujours bien pourvus en coton et plumes p. lits, crin et laines p. matelas, en très-belles qualités et à des prix modérés.
16. Chez H. Grossmann et F. Petrochet, épicerie de tout genre, en gros et en détail, ainsi qu'un assortiment complet dans les vins étrangers, liqueurs fines, eau-de-vie, esprit de vin, et vinaigres blanc et rouge de France.
17. Vasserot, bijoutier et orfèvre, sera p. cette foire, et continuellement, bien assorti dans les articles relatifs à ces deux branches. Il exécutera avec soin les objets qu'on voudra bien lui commettre, et satisfera à tous égards les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
18. M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir une petite partie de café Mocka qu'il détaillera par 10 lb. au prix de 10 1/2 batz. On trouvera également à s'assortir chez lui dans les autres sortes de café, ainsi qu'en beau sucre de Paris, à des prix modérés.
19. M. Preud'homme-Favarger sera p. cette foire des mieux assorti en café de différens prix, sucre, savon bleu-pâle et blanc, et autres articles relatifs à son commerce. Il vient de recevoir une nouvelle partie de pruneaux de Bâle, des gruz et habermehl, ritte grise et blanche, ainsi que de l'huile d'olive d'une très-bonne qualité et qu'il peut céder à bas prix. Il prévient aussi les personnes qui lui ont demandé des bouteilles, qu'il en a reçu d'une très-belle forme au-dessous du prix de l'année dernière. Il continue à vendre au détail, des vins blancs à 3 bz. et 4 1/2 batz le pot, et des rouges de 4 1/2 batz à 7 batz le pot, et lorsqu'on en prend par brandes, il diminue encore 2 cr. par pot sur toutes les qualités; plus, des vins de première qualité en bouteilles. Son magasin est à côté du bureau d'avis, près du Temple-neuf.
20. M. P.-F. Wuillemier vendra pendant la foire, dans la cour de M. de Montmollin, du côté du lac, de très-beau sucre, café St. Domingue à 5 3/4 batz, Havane à 6, 6 1/2 et 7 batz la livre, canelle de Ceylan, idem de Chine, muscade et fleur de muscade, poivre blanc et poivre noir, clous de girofle, thés de différentes qualités, poussière de thé à 6 batz la livre par 3. à 4 lb. à la fois; du vin blanc 1824, très-bon p. l'année, à 3 1/4 batz le pot par brandes.
21. Chez MM. Roy père et fils, des basins gaufrés, blancs, anglais, à 8 batz; des percales de très-belle qualité, fines et serrées, larges 1 1/4 aune, à 15 batz; des piqués anglais imprimés, couleur solide p. gilets, à 24 batz l'aune (avec demi-aune on fait un gilet); des coutils de France unis et rayés de mode pour pantalons, de 12 à 14 batz; guingans anglais 1^{re} qualité, rayés lila et bleu, à 10 1/2 batz l'aune; nappage et toiles de fil de divers prix : voulant liquider tous ces objets, ils sont cotés bien au-dessous des prix courans. Ils viennent de recevoir des circassiennes tout laine, larges 1 1/2 aune, qu'ils peuvent céder à 75 bz., et des étoffes anglaises nouvelles en poils de chèvre pour pantalons; ainsi des toiles d'Irlande très-fortes pour chemises et draps de lits, à 10 1/2 batz l'aune en prenant la pièce, et ont un assortiment complet d'objets de leur commerce.

22. En commission, au bureau de cette feuille, Bol de Chypre, préparation pour teindre les cheveux en noir et châtain, avec promptitude et sans le moindre danger; prix de la boîte, 30 bz. de Suisse. Savon transparent, à 6 1/4 bz. la tablette. De gros et de minces crayons en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine; dits en bois de cèdre minces et fins, à 6 batz; dits id. superfins à 9 batz; dits id. p. le dessin à 16 batz; dits en bois noir pour ingénieurs à 16 batz de Suisse la douzaine. Il y a encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.
23. Entrepôt de véritable chocolat d'Italie, qui mérite d'être recommandé, tant par sa qualité supérieure que par la modicité de ses prix, qui sont: pour la qualité ordinaire 9 batz la livre, mi-fine à la cannelle 14, très-fine à la cannelle 18, idem à la vanille 30, id. caracas de santé, sans sucre, 22 batz la livre. On fera une déduction proportionnée aux personnes qui en commettront par parties. On est prié d'envoyer l'argent d'avance et franc de port, à Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.
24. M^{lle} Julie Steiner, sur la Place, vient de recevoir des étoffes nouvelles p. robes, en côte-paly unies, rayées et écossaises, dites anglaises, guingans, batiste en coton, percale brochée, mousselines et indiennes de Mulhouse, dites des années passées, 3/4 de large, de 14 à 21 batz, barège, thulle, crêpe, gaze, voiles, écharpes, schalls, bas de coton à jour et autres, blancs et en couleur; ornemens de meubles et d'appartemens, glaces de Paris, franges, tapis de table verts et bleus imprimés, de toutes grandeurs, depuis 2 à 5 gros-écus la pièce.
25. Les magasins de Jaques Rochias, sur la Place que chez lui rue St. Honoré, seront pour cette foire très-bien assortis de terre anglaise, terre-de-pipe, faïence, cristaux, verrerie fine et ordinaire, etc.
26. Chez MM. Borel frères, vin blanc 1824, à 13 cr. le pot; bon 1823, à 10 cr. le pot par brande, et au détail à 3 batz le pot.
27. Chez M. F.-L. Borel cadet, dans son comptoir en face de l'hôpital de la ville, des nappages en 2/3 blancs, dits 4/4 roux, essuie-mains blancs, dits roux rayés rouge, toiles blanches sans apprêt, très-convenables pour petits-draps et chemises d'enfants, dites rousses 5/8, 2/3, 5/6 et 4/4; trièges roux 4/4 forts, ainsi que des toiles à pailasse de diverses largeurs: tous ces articles en bonne qualité et à de bas prix.
28. M. L. Humbert vient d'établir un magasin dans la maison de M^{me} veuve Courvoisier, rue St. Honoré, et sera dès-à-présent assorti en quincaillerie dans toutes ses branches, fournitures d'horlogerie, de bureau, cordes de guitare, basse, violon et harpe; il vend en outre et pose des verres de montre. Bonne marchandise et modicité dans les prix, seront sa recommandation. Le magasin sera ouvert les Jeudi et Samedi.
29. J.-M. Næff, de St. Gall, au bas de la rue du Château, a l'honneur d'informer le public qu'il est bien assorti p. la foire, en marchandises de St. Gall de tous genres, en blanc, ainsi qu'en articles anglais, comme tulle bobbin, shertings, batistes d'Ecosse, guingans, organdis et autres en toutes largeurs et qualités: le tout aux prix avantageux du jour.
30. Dans le magasin de M. Fréd. Droze, près de l'hôtel-de-ville, des draps fins et extrafins des meilleures fabriques de France, ainsi que des étoffes d'été, comme casimirs, mi-draps, circassiennes, draps zéphyr, bouracan, péruviennes; nankins, coutils et léontines, et autres étoffes rayées pour pantalons; des toilinettes et piqués anglais, blancs et imprimés, p. gilets; des flanelles anglaises de santé, et ordinaires p. doublures et chemises de bain; des couvertures en piqué, jolis dessins, et en laine de toute grandeur et qualités, et autres articles concernant le commerce de draperie; des cotons anglais à coudre et à tricoter, basins cannelés p. corsets. Il lui reste encore des cotonnes, indiennes à 5 batz, guingans lilas et rouille à 10 batz, basins gaufrés anglais à 8 batz, dont il veut se défaire.
31. M. Fréd. Lorimier, marchand de fer et de quincaillerie, toujours très-bien assorti dans les articles de son commerce, recevra pour cette foire quelques objets en cuivre, tels que seilles, cocasses et casses à eau, pochons ou casses jaunes, chandeliers en rosette; un bel assortiment de tourtières, ustensiles de cuisine en fer battu étamé, soit vaisselle de santé, dont l'usage est avantageusement connu; fournitures et outils de toute espèce et p. tous les états, en première qualité, d'Angleterre et d'Allemagne; lames et feuilles de scies à eau véritables angl., dites d'Allemagne tout en acier, dites ordinaires; poids à peser, litharge et mine de plomb, faux et faucilles, couteaux p. couper la paille, dits p. le foin; laiton en planches et en fil, garnitures p. meubles, et une infinité d'objets nouveaux: le tout à des prix très-satisfaisants.
32. M. Touchon-Michaud ayant fait mettre en perce une pièce de vin blanc 1825, en vendra par 20 pots et plus. Il offre en outre 6 chaises, 2 tables à jeu, et plusieurs caisses de différentes grandeurs, dont une peut servir p. y mettre un lit. Il lui reste encore quelques vieilles fenêtres qu'il cédera à bon compte.
33. M. Louis Pejitmaître, marchand de fer, au faubourg du lac en cette ville, sera p. cette foire très-bien assorti dans tous les articles que comporte son genre d'affaires, et, comme de coutume, raisonnable dans ses prix. Il a en commission de bonnes faux, qu'il est autorisé à céder à un prix qui est bien au-dessous de leur valeur réelle.
34. J. Dorn, en cette ville, sera bien assorti pour cette foire des divers articles qui composent son commerce, tels que indiennes et mousselines de Mulhouse, indiennes du pays, dans les prix de 8, 9 et 10 batz l'aune, en 5/8 de large, mousselinette, guingans, cotonnes p. habillemens et p. meubles; cote-palis du dernier goût, dits en coton; schalls bourre-de-soie longs et carrés, dits en laine brochés et unis, flanelle de santé et autres, escot et mérinos vert p. lits, futaine et limoge de diverses largeurs et qualités, toiles de coton de 3/4 jusqu'à 2 aunes de large, toile d'Irlande qu'il cède à 9 batz l'aune par pièce, percales nansou, tulle bobbin en bandes et p. robes; draps, circassiennes, étoffes rayées p. pantalons, dites p. gilets. Il a encore qqes douzaines paires de bas de coton, qu'il cédera au prix coûtant, voulant liquider cet article.
35. A.-H. Heinzely prévient les personnes qui ont l'habitude de se pourvoir chez lui en foire, qu'il ne tiendra plus son banc sur le quai du Seyon, son magasin actuel étant à la rue de l'Hôpital, sous l'ancienne Croix-d'or. Il sera pourvu de marchandises fraîches en épicerie, poterie de fabrique suisse et anglaise, verrerie fine et ordinaire, et principalement en horlogerie gros et petit volume. Il continue à recevoir, en paiement, les pièces de 5 batz helvétiques et à l'aigle, à 4 1/2 batz.
36. A des conditions favorables, la récolte de cette année d'environ 4 poses, ensemencées d'esparcette, ainsi que le pâturage pour 3 ou 4 bêtes à cornes p. l'arrière-saison, dans les environs de Corcelles et Peseux. S'adr. à M. Wavre-Wattel, en ville, qui offre également plusieurs fustes et douves en bon état, propres à différents usages. Il continue d'avoir sur le bassin un dépôt de tuiles, carons, planelles, etc., à juste prix, ainsi que des gypses fins et mi-fins à plâtrer; dits p. les terres, dont l'effet sur les regains a toujours été avantageux. Il vend de plus du vin nouveau de première qualité, en détail à 4 1/2 batz le pot, et du 1825 à 6 1/2 bz. par brande; comme aussi d'autres articles de son commerce d'épicerie, et sera très-accommodant pour les prix: il se recommande à cet effet aux personnes qui voudront bien lui accorder la préférence.
37. Chez M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché, des batistes en fil et en coton écruées blanches, fines et superfines; jaconets et percales anglaises, basins unis et rayés, percales basinées, dosotis 4/4 et sirzaccas rayés des Indes, couvertures piquées façon Naples, côte-paly façon barège unies et à carreaux p. robes, marcelines unies, florences et mi-florences en toutes couleurs, levantines, gros de Naples, drap de soie, brillantines et géorgiennes façonnées couleurs de mode; taffetas noir fin 7/12 à 5/4, taffetas double chaîne couleurs solides, avec et sans bordure, p. parasols et parapluies, parasols et parapluies à canne et corbin de toutes façon et grandeur; gants et bas de soie blancs et noirs de diverses qualités, un ample assortiment de gants de peau glacés, amadis et passe-coudes blancs et couleurs de mode; il fera une diminution aux personnes qui en achèteront par douzaine. Il vient de recevoir un bon envoi de parfumerie fraîche, eau de lavande de la Madeleine de Trénel, dite ambrée spiritueuse, eau de rose, eau d'odeurs en demi-poisson double et simple, eau de beauté, lait de rose, lait virginal, crème du Cathay, farine et pâte d'amandes douces et amères, dite à la reine, dite au miel, dite parfumée à la vanille, rose, réséda et jasmin, savon de Windsor, dit léger à la rose, benjoin, violette, dit transparent assorti, dit émollient végétale; pommade à la moëlle de bœuf, dite de graisse d'ours, en pots et à l'once, huile antique, dite de Macassar, rouge végétal des Indes, en pots et en feuilles, blanc des sultanes, vinaigre de rouge assorti de nuances, vinaigre de toilette, savon de Naples en pots et à l'once, poudre à cheveux superfine purgée à l'esprit de vin avec et sans parfum. Chocolat d'Hollande sucré, dit à la cannelle et à la double vanille, dit en masse pure pâte, par plaque de 1 et 2 livres; thé vert et bohé, qualité supérieure, dit brisé à très-bas prix. — Son magasin de terre-de-pipe blanche et terre anglaise bleue et noire Wedgwood, est de nouveau bien assorti. Il sera très-accommodant pour tous ses prix pendant cette foire; un essai en convaincra.
38. M^{me} Bachelin vient de recevoir un nouvel envoi d'eau de fleur d'orange double de la dernière récolte, ainsi que de l'eau de lavande de la Madeleine de Trénel, première qualité.
39. Chez Bouvier frères, rue des Moulins, beau café franc de goût et sans fèves noires, qu'ils céderont à 5 1/2 batz bar balle, et à 6 batz par livre; vinaigre rouge et blanc de Dijon, à un prix raisonnable; bonne huile p. salade à 5 bz. la livre, dite d'olives à 7 batz, idem sur-fine à 8 batz. Leur magasin sera très-bien assorti p. cette foire de marchandises fraîches et à des prix satisfaisants.
40. M^{me} Favanger-Huguenin, aux Bercles, vient de recevoir un nouvel assortiment de barèges en dessins nouveaux, imitant le gros de Naples, et des cravattes mi-soie; et continue à être assortie dans tous les tissus en blanc.
41. Les Syndics à la masse H. Huguenin avisent que, pour en accélérer la liquidation, ils feront vendre au-dessous des prix courans, des mérinos de différentes couleurs, bazins, guingans, et quelques articles de saison; ces marchandises sont entreposées dans le magasin de M. Aug. Wittnauer, rue St. Maurice.
42. Ulric Verdan et Mentha, dans leur magasin sur la Place, seront p. cette foire parfaitement assortis dans les articles de leur commerce, dans lequel ils ont un grand choix. Ils ont reçu récemment d'Angleterre, des indiennes noires en rayures et carreaux du goût le plus moderne, ainsi que des shertings pour chemises: le tout à des prix avantageux. Ils continuent à être assortis en plumes à écrire, qu'ils ne vendent qu'en gros, soit par paquet de 200.
43. Veuve Humbert-Droz, rue des Halles, continue à être bien assortie de tout ce qui concerne l'épicerie; elle a aussi des pruneaux de Tours, raisins Malaga, et divers autres fruits nouveaux: le tout au plus juste prix.
44. Véritables gants danois p. Dames, en belle peau glacée, couleur naturelle, au prix très-modique de 72 batz de Suisse, qualité choisie à 84 batz de Suisse la douzaine de paires, contre le montant affranchi, chez Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.
45. Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le doct.^r Jules Sorgen, en Amérique, et faite, d'après la recette originale, par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. S'adr., lettres affranchies, au bureau de cette feuille.

IMMEUBLES.

46. A Tramelan-dessous, préfecture de Courtelary, un moulin et une scierie, avec droit de boulangerie, logement, cave, grange et écurie, plus, 3 poses de champs et prés: le tout, avec les récoltes de l'année, au prix de 1600 cronos, dont 1000 pourront rester à intérêt au 4 p. cent. S'adr. à H. Vollenweider, meunier, au dit lieu.
47. Au haut du village de Cressier, deux moulins, une huilerie, un battoir et une boulangerie: le tout en bon état et renfermé dans deux bâtimens agréablement situés, dont l'un est entouré d'un verger et jardin en dépendant. S'adr. pour connaître le prix et les conditions, soit à David Keller, à Cressier, propriétaire de ces moulins, soit à Abram Keller, meunier à Noiraigue.

ON DEMANDE A ACHETER.

48. Des palanches de pressoir en fer. S'adresser à Claparède fils aîné, maître serrurier, près le Temple-neuf.

ON OFFRE A LOUER.

49. Pour la foire ou jusqu'à Noël, deux petites chambres contiguës, dont une à cheminée. S'adr. à Perroset, chez MM. J.-J. Bouvier et C^e, rue Fleury.
50. De suite, une chambre meublée, chez M^{me} Phillipin-Gigaud.
51. Un petit magasin pouvant servir d'entrepôt. S'adr. à l'auberge du Sauvage.
52. Pour la prochaine foire, un petit magasin dans la maison neuve de M. Touchon-Michaud.
53. Pour Noël prochain, un logement pour deux personnes. S'adr. à D. Duvoisin, marchand de fromage.
54. Dès la St. Jean, une salle proprement meublée, située au centre de la ville. S'adresser au bureau d'avis.
55. Pour la belle saison, un appartement à l'auberge du village de Fenin, consistant en une chambre, un cabinet à côté et une cuisine. S'adr. à Sandoz-Maillardet, d^e la dite auberge.
56. Dès la St. Jean prochaine, un caveau dans la maison de M^{me} Liechtenhan, vis-à-vis du bureau des Postes, très-propre, par sa proximité du marché, à un dépôt ou à d'autres usages. S'adr. au second étage sur le derrière de la dite maison, à la veuve Bonzon, qui continue à raccommoder la faïence, etc.
57. Pour la foire, une boutique communiquant intérieurement à une chambre au-dessus, avec un lit, si on le désire: le tout à un prix modique. S'adr. au bureau d'avis.

58. Pour la foire, une boutique en face de l'hôtel-de-ville. S'adr. à Quinche, sautier de M.M. les Quatre-Ministres.
59. Pour la foire, une chambre avec un lit à deux personnes, auxquelles on offre aussi la pension si cela leur convient. S'adr. à Ch^a. L^s Moillez, près la grande boucherie.

ON DEMANDE A LOUER.

60. Dès la St. Jean, un appartement propre à un vendage de vin, de préférence un bas de maison. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

61. J.-J. Wälchly, à la Grand'rue, n^o 243, continue à offrir ses services pour la fabrication de cartons de toute espèce. Il espère, par la bien-facture de ses ouvrages et la modicité de ses prix, parvenir à mériter la confiance qu'il sollicite.
62. Une jeune fille robuste et très-bien portante, qui vient d'accoucher, désire trouver une place comme nourrice. S'adr. à Samuel Fornachon, à Peseux.
63. A placer p. 2 à 3 mois à la campagne, un jeune homme de 25 ans environ, d'un bon caractère et de bonnes mœurs; on n'exigerait aucun salaire, moyennant qu'il fût nourri et logé convenablement. S'adr. à M. A.-F. Meuron, président du Comité de charité.
64. Un jeune homme d'environ 20 ans, vivant chez son père, fermier d'un domaine près Rolle, canton de Vaud, désirerait se placer dans ce pays comme domestique de campagne, soit chez un propriétaire, soit chez un fermier. M. Marval, du Petit-Conseil, ou M. de Meuron, maître-bourgeois, se feront un plaisir de donner de lui les renseignements les plus favorables.
65. Une jeune femme très-bien portante, qui a fait sa première couche, désire trouver une place de nourrice. S'adr. à la veuve Elisabeth Tribelet, à Chules.
66. On demande de suite p. Couver, une domestique de bonnes mœurs, qui sache faire la cuisine et qui s'entende à la direction d'un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.
67. Une bonne maîtresse tailleur à Lausanne, qui a plusieurs personnes à sa confiance, demande p. rassujétie ou apprentie, une jeune demoiselle de braves parens et de bonnes mœurs, sans quoi il serait inutile de se présenter. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLES, PERDUS ou TROUVÉS.

68. On a perdu, Dimanche 24 Juin, de la Boine à Pierrabot, un fichu de levantine rouge à bordure; on prie la personne qui l'aura trouvé de le remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.
69. Perdu, le 19 Juin, de Concize à Neuchâtel, un chapeau blanc contenant une toile cirée et deux mouchoirs; on prie la personne qui l'aura trouvé, de remettre ces objets à Louis Gacon, maître tailleur, à la Grand'rue, contre récompense.
70. Jeudi 14 Juin, il s'est perdu ou il a été enlevé de dessus un char, une veste de drap gris, paremens un peu foncés, dans laquelle se trouvait un carnet contenant des papiers de valeur. On prie de la remettre, contre récompense, soit au bureau de cette feuille, soit à J.-H. L'Eplattenier, aux Hauts-Geneveys sur Coffrane.
71. On a laissé dans une maison de la ville, un parapluie bleu à bordure, dont la crosse est cassée, marqué des lettres C. S. en blanc; on est prié de le rapporter chez M. le chancelier Sandoz, contre récompense.
72. On a perdu, Dimanche 17 Juin, sur la route de Neuchâtel à St. Blaise, un petit schall mérinos à fond blanc, parsemé de fleurs en couleur; M^{me} Biolley, au faubourg du lac, sera reconnaissante envers la personne qui le lui rapportera.
73. Perdu, Dimanche soir 17 Juin, entre Colombier et Auvernier, un schall madras, fond noir palmé; la personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à Henri Heinzely, aux moulins de Neuchâtel, contre récompense.
74. Il s'est perdu, il y a environ 3 semaines, depuis l'issue de la promenade du faubourg en ville, une tabatière en argent. Le bureau d'avis est chargé de remettre en récompense la moitié de sa valeur à celui qui la rapportera.

AVIS DIVERS.

75. On informe le public, que le tirage de la 1^e classe 63^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 6 Juillet prochain. Les personnes qui en désireront des plans et des billets, pourront s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue S. Maurice.
76. On informe le public, que la bibliothèque de la ville sera fermée cette année dès la mi-juillet à la mi-août, et que tous les livres prêtés doivent rentrer au plus tard le Vendredi 13 Juillet, afin que le recensement puisse en être fait durant la vacance.
77. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, continue à recevoir les toiles et les fils pour la blancherie, et il fait des envois tous les Jedis.

78. M^{me} LeBel née de Wemys, demeurant à Bôle, ayant, à cause de son âge et de ses infirmités, obtenu de M. le châtelain de Boudry, qu'il lui soit établi deux curateurs en la personne de M.M. A.-F. de Meuron, maître-bourgeois, et H. d'Ivernois, châtelain de Vaumarcus; ils préviennent le public, qu'ils ont prêté serment en cette qualité, et prient toutes les personnes qui ont des comptes à régler avec M^{me} LeBel, de s'adresser à eux dans le plus bref délai possible.

79. Les maîtres maçons ou tailleurs de pierre qui seraient intentionnés d'entreprendre la bâtisse de l'église du Landeron, sont invités à s'adresser avant le 15 Juillet, à M. le procureur de ville, pour lui remettre leurs propositions. Landeron, le 27 Juin 1827.

J.-B. FROCHAUX, secrétaire de ville.

80. L'examen pour la repourvue de la régence de Lugnore, paroisse de Môtier en Vully, aura lieu au dit Lugnore, le Lundi 16 Juillet, à huit heures du matin. Fonctions: celles d'un régent de campagne. Bénéfice: 250 francs de Suisse; la jouissance d'un logement, d'un jardin et d'un environnement de terrain. M.M. les aspirans sont invités à envoyer, 8 jours à l'avance, au pasteur soussigné: 1^o leur extrait baptismal; 2^o un certificat de mœurs expédié par l'autorité compétente de la Commune dans laquelle ils ont résidé les dernières années; et s'ils ont déjà desservi une ou plusieurs régences ils devront encore produire, 3^o un témoignage de la manière dont ils y ont rempli leurs fonctions. On accordera 20 batz de journée aux deux qui feront le mieux. Môtier en Vully, le 22 Juin 1827. E. BOISOT, pasteur.

81. La place d'institutrice pour l'école des filles de la Commune de Dombresson devenant vacante p. le 1^{er} Octobre prochain, l'examen p. la repourvue a été fixé au Lundi 23 Juillet prochain. En conséquence, les personnes auxquelles cette place pourrait convenir, sont prévenues de s'annoncer à M. Ladame, pasteur au dit lieu, ou à M. le justicier Morthier, munies de certificats de moralité et de capacité, sans lesquels il est inutile de se présenter, et qui devront être déposés quelques jours avant l'examen. Les branches d'instruction qui doivent être enseignées sont: la religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique; ensuite les ouvrages du sexe, savoir: le tricotage, la couture, la dentelle, les raccommodages, etc. Les bénéfices consistent, outre un logement propre et commode, avec un jardin contigu, en treize louis de pension fixe, les mois des habitans, et tout le bois de consommation, avec quelques autres avantages, selon le mérite de la personne qui sera choisie. Il ne sera accordé aucune journée aux aspirantes.

82. H. Larsche, maître tailleur, maintenant secondé par son frère nouvellement arrivé de Paris, où il a travaillé pendant plusieurs années dans les meilleurs ateliers, continuera à confectionner toute espèce d'ouvrages relatifs à son état, soit à prix fixe ou à façon, très-bien soignés et à des prix très-modiques.

83. Dans un endroit agréablement situé au bord du lac de Zurich, on recevrait, en échange d'un jeune homme de 16 ans, soit un garçon ou une fille de ce pays, qui profiterait des établissemens d'éducation et serait d'ailleurs très-bien soigné sous tous les rapports. S'adr. p. d'ultérieurs renseignements, soit à M.M. J. Rall et fils, en foire à Neuchâtel, soit à J. Bourkhardt, aubergiste au Soleil à Stäfa, canton de Zurich.

84. Une maison de commerce de cette ville désirerait trouver un jeune homme qui eût une bonne écriture, que l'on pût occuper de suite utilement, et auquel on offrirait des avantages s'il répondait à ce que l'on demande. S'adr. au bureau d'avis.

85. Marie Metzger née Avisse pourra, à dater du 1^{er} Juillet, disposer de quelques Gazettes de Lausanne p. des personnes de la ville qui désireraient la lire le lendemain de son arrivée. S'adr. à elle-même près du Temple-neuf.

86. Caroline Attinger désirant employer utilement ses momens de loisir, recevra chez elle, à dater du 2 Juillet prochain, quelques jeunes demoiselles, auxquelles elle enseignera, selon le désir des parens, outre la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'orthographe, l'analyse, la géographie, l'arithmétique, l'histoire, la mythologie, et les ouvrages du sexe, l'art de tresser les cheveux, etc. Elle exécutera également, avec toute l'exactitude possible, les ouvrages qui lui seront remis, et s'efforcera de mériter à tous égards l'approbation des parens et autres personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à elle-même, chez son père, près du Temple-neuf.

Changemens de Domicile.

87. Le Sieur Ch^s Rissée, artiste-doreur, avise le public et les personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'il a transporté son atelier au bas de la maison de M. Bachelin, ébéniste, sur le bassin, à la ci-devant salle de dessin.

88. Aug. Borel-Borel, libraire, prévient l'honorable public, qu'il vient de transporter son établissement dans le magasin de M. Touchon-Michaud, près l'hôtel du Faucon, où il continuera d'être assorti dans les différens articles de son commerce.

89. Daniel Henri Rott ayant transporté son établissement dans la maison de M. Favarger-Prince, au bas du Pont-neuf, continuera à être parfaitement assorti dans tous les articles de toilerie, mérinos, velours et shirtings anglais; il s'efforcera par le bon choix de ses marchandises, et ses prix modiques, satisfaire les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance.

90. L. F. Reutter, précédemment aubergiste au Cerf, fait savoir qu'il dessert maintenant l'auberge de la Croix fédérale, située à l'emplacement de l'ancienne Croix d'or, où il espère satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance, tant par ses soins que par ses prix modiques. Il est pourvu de bonnes écuries et remise, qui sont près le temple-neuf, en face de la rue des poteaux.

91. David Pingeon à l'honneur d'informer le public, qu'il occupe maintenant la boulangerie maison de M. Caumont, rue des Moulins, et tout en se recommandant aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il ose se flatter que par la bien-facture et la propreté qu'il apportera dans tout ce qui a rapport à son état, il saura mériter la confiance qu'il prend la liberté de solliciter, laquelle il sera toujours jaloux de conserver. Il sera constamment pourvu de pain blanc et ordinaire, comme de pains au lait, et se chargera de la cuisson de ce qui pourrait lui être confié.

92. Urban, relieur, informe l'honorable public, qu'il demeure actuellement dans la maison de M^{me} veuve Gunther, vers la grande boucherie.

93. Jean-Pierre Bardet a transporté sa demeure dans le 1^{er} étage du four de la ville, avec Berthoud son gendre, maître cordonnier. Il informe de plus que, pour cette foire, il sera très-bien assorti en cordes, cordelets, ficelles, cordes de lessives, brosse et torchons en racines, filets à foin et cordes à char, tout comme aussi des autres articles de son commerce.

94. Auguste Guir-Bertrand, maître tailleur, précédemment maître-ouvrier chez M. Larsche, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, dont il tâchera de se rendre digne tant par la bonne confection et le bon goût de ses ouvrages, que par la modicité de ses prix, qu'il demeurera dans la maison de M. Fr^e Fornachon, rue des Moulins n^o 133.

95. M^{me} Thiébaud occupe actuellement le second étage de la maison Wavre-Wattel, rue des Epancheurs. Elle est toujours assortie, comme du passé, en marcelines noires et de différentes couleurs, levantines, gros de Naples, satins, fichus, voilés, bas de soie et de coton, etc.

Nouveau moyen de couvrir les maisons.

96. Le soussigné ayant inventé un nouveau moyen particulier de couvrir les toits des maisons, par une masse silicieuse artificielle qui se durcit et qui s'applique immédiatement sur le lattis; et en ayant, à la date du 17 Janvier de cette année, donné avis (avec dépôt d'une description détaillée et d'un échantillon) au Haut Ministère de l'Intérieur et de la Police, celui-ci a daigné lui accorder, le 10 de ce mois, un brevet exclusif pour huit ans, valable pour tous les Etats de la Monarchie Prussienne. Les personnes qui désireraient profiter pour de certains districts de ce moyen, supérieur à tous les autres tant sous le rapport de la bonté que sous celui de l'économie, sont priées de s'adresser personnellement ou par lettres affranchies: à Stettin, à M. A.-E. Lange, négociant; à Berlin, à M. Leese, chimiste, rue de Köpenik n^o 115, et à Francfort-sur-l'Oder, à M. Triebke, candidat forestier, rue de l'Oder n^o 40. Königsberg dans la Nouvelle-Marche, le 18 Mai 1827.

(signé) Charles-Frédéric Lange, négociant.

Départ de voitures.

97. Vers le milieu du mois de Juillet, une bonne voiture partira de Berne p. Munich, Vienne et Varsovie. S'adr. p. des places encore vacantes, à Conrad Schlegel, voiturier à Berne, qui sera bien accommodant p. le prix.

A vendre au bureau de cette feuille:

Le 1^{er} volume des Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin, de 1655 à 1823 inclusivement.

Mandement concernant le bétail dans la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin.

Règlement pour les épices de Justice civile.

Ordonnance de police pour prévenir et arrêter les incendies.

Instruction pour les Capitaines du feu, publiée (au mois de Mars 1818) en exécution de l'article 19 de l'Ordonnance pour prévenir et arrêter les Incendies.

Lettres de voitures *Je et Nous*, avec et sans indication d'endroit, et sur bon papier.

MARCHANDS FORAINS.

1. M. Henri Staub fils, fabricant, de Menedorf, près Zurich, a l'honneur de prévenir le public, qu'il tiendra cette foire dans le magasin de MM. Borel-Boyer et C^o, sur la Place, avec un assortiment des plus beaux et des plus complets en toiles de coton très-serrées, percales, basins, cravattes blanches, indiennes, cotonne, guingan, nanquins, sarcenets, percales façonnée et en couleurs, percales noire et grise, mouchoirs de poche de toute sorte, en belle et bonne qualité, de sa propre fabrication. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, assurant qu'elles seront servies à leur entière satisfaction.
2. M. Samuel Heer de Glaris, fabricant de coton, sera à cette foire dans le premier magasin sous le Trésor, près la Croix-du-marché, avec un bel assortiment de cotons filés, blanchis, simples et moulinés, extrafins et ordinaires, dits en couleurs de différentes qualités, coton pour broder de différens numéros, fils à marquer blancs et en couleur, fil simple de Silésie p. tricoter, dit blanc et roux pour coudre; et autres articles relatifs à leur commerce: le tout à des prix très-modiques. Il se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
3. MM. les frères Albertino, marchands opticiens à Lausanne, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils tiendront cette foire dans le magasin de M. Doudier sur, le Pont-des-boutiques, très-bien assortis de lunettes avec garnitures en écaille, en argent et autres, avec des verres périscopiques, soit pour les vues basses soit p. les vues presbytes, des verres de couleur de différentes nuances, soit en vert soit en bleu, ces derniers sont déjà avantageusement connus par leur propriété de conserver la vue aux personnes qui s'occupent à la lumière. Ils tiennent aussi des lunettes achromatiques anglaises, des lorgnettes, des baromètres, thermomètres, etc. quincaillerie et bijouterie, couteaux et canifs d'Arau, véritable cachou de Bologne, etc. Ils réparent et raccommodent tous ces objets avec le plus grand soin, et ils feront tout leur possible pour contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance. Ils viennent de recevoir des bracelets et des ceintures en acier, dans le plus nouveau goût.
4. MM. Flury et Guidi aîné, de Fribourg, ont l'honneur d'informer leurs pratiques, qu'ils tiendront cette foire dans leur magasin accoutumé, maison de M. le Conseiller Borel-Gacon, sur le Pont-des-boutiques, avec un assortiment tout frais et des mieux composé en articles de mercerie, quincaillerie de Paris et de Nuremberg. Ils osent se flatter de satisfaire à tous égards les personnes qui voudront se pourvoir chez eux, tant par la modicité de leurs prix que par le bon choix de leurs marchandises.
5. Le Sieur Pasquier, de Genève, occupera p. la foire de Juillet ses emplacements ordinaires au bout de l'allée du milieu, sur la route et la Place. Ses assortimens en porcelaine, cristaux, quincaillerie, tôle vernie de toute espèce, cabarets de toute grandeur, sur lesquels il fera éprouver une grande diminution, placages au 20^{me} de tout genre, nécessaires d'homme et de femme, peignes, jouets d'enfans, et une infinité d'articles nouveaux dont le détail serait trop long, sont plus multipliés et plus variés que jamais. Le dit sort de Paris: tous ses articles ont été achetés p. comptant au cours du jour, et seront vendus à très-petit bénéfice; enfin, il fera tout ce qui dépendra de lui pour obtenir une entière préférence. Ses avant-bancs à 3 bz., 3 et 6 piécettes, seront toujours maintenus et composés entièrement de marchandises nouvelles; ses autres articles seront également vendus à prix fixe.
6. MM. les héritiers de Jaq^o Holliger, de Bonisweil, tiendront cette foire dans le magasin de M. Ch. Fornachon, rue de Flandre, très-bien assortis en toiles de coton blanches fortes, futaines, cotelines et cotons filés, et seront très-accommodans pour les prix.
7. M. Félix Dreyfus sera pour cette foire très-bien assorti dans les articles de modes, tels que levantine, gros de Naples, marceline, taffetas de toutes nuances. Il aura aussi un très-bel assortiment de rubans dans ce qu'il y a de plus nouveau, et à des prix très-avantageux, de même que des schalls de toute beauté; fichus divers, gase en soie, mouchoirs, un grand assortiment de dentelles bobbin diverses, et de tulle bobbin en pièces, etc. Il est aussi très-bien fourni de chevillères en fil retors et en coton. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il est logé aux premier étage de la maison de feu M. Olivier Petitpierre, sur la Place.
8. F.-A. Kaiser, maître coutelier, a l'honneur de prévenir qu'il continue à occuper sa boutique accoutumée n^o 70, sur la Place, avec un joli assortiment d'articles bien soignés de coutellerie, aux prix les plus modiques.

9. M. Joseph Zempf, fabricant d'Ufikon, canton de Lucerne, sera à cette foire dans le magasin à côté de MM. Kuenzer et Hettich, rue de Flandre, avec un joli assortiment de cotones, futaines roux, blanchis et teints, mi-cotons et tout cotons pour lits, habillemens et doublure; différentes qualités de cotons filés, roux et blanchis, simples, moulinés et en couleurs. Il fera son possible, par son juste prix, d'engager les personnes à l'honorer de leur préférence.
10. M. Samuel Richner, fabricant de peignes, de Bienne, tiendra cette foire dans la boutique n^o 104, à côté de la nouvelle route, avec un bel assortiment de peignes en écaille, ivoire, corne et ongles, de sa propre fabrication. Il vendra en gros et en détail, et se recommande à l'honorer public.
11. MM. Kuenzer et Hettich, de Herbolzheim, en Brisgau, sont en foire dans leur magasin accoutumé, maison de M. Claude DuPasquier, assortis de toiles et triège de toute qualité rousse et blanche en 7/8, ainsi que de toiles rousses en 5/8 de 7 à 9 bz. l'aune, et de rittes blanches et grise du Brisgau et d'Alsace; ils ont aussi en commission du fil blanc de Silésie.
12. M. Jean Taubert, fabricant de brosses, de Bienne, tiendra cette foire avec un bel assortiment de brosses, telles que brosses de chambres en soies de sanglier, de 14 à 26 batz pièce, dites du Tyrol de 12 à 16 batz, toute sorte de brosses de table, vergettes et brosses à dents fines, décrotoires avec et sans pierre, dites de rizette de tous prix, pinçaux de tout genre, et généralement tout ce qui a rapport à cette partie. Il se charge de commission et de raccommodages, et se recommande p. la vente en gros et en détail. Il occupe la boutique n^o 22, rangée du milieu, sur la Place.
13. M. Mandilény, de Frybourg, tiendra cette foire dans le magasin de M. Descoëdre, avec un assortiment de parfumerie, porcelaine, flambeaux plaqués, tours en soie, sacs en soie et de différentes formes, gants, boucles et bracelets d'acier, schalls, écharpes, et divers objets nouveaux.
14. La manufacture d'articles en coton, Gerber de Soleure, tiendra la prochaine foire de Neuchâtel dans le magasin occupé par MM. Jaquet Bovet et Perrochet, maison de M. le Procureur-Général de Chambrier, place du marché, au coin de la rue de Flandres.
15. M. Greiff née Schmid, de Berne, sera en foire dans le magasin de M. Perrochet sur le Pont, avec un assortiment de très-beaux chapeaux en double pailié de Florence p. Dames, ainsi que des chapeaux p. enfans et paysannes; marcelines en couleur et noir, fichus, tulle large en pièces, bandes de tulle bobbin uni et brodé, schalls en laine unis et brochés, impressions, percales, mousselines, bétille et basin, robes brochées et brodées en blanc en sous de leur prix, ainsi que d'autres articles. Elle fera des prix très-modiques.
16. M. Papillon Brique de Genève, a l'avantage de prévenir qu'elle tiendra cette foire dans sa chambre accoutumée 1^{er} étage à côté de l'hôtel du Faucon, et sera parfaitement assortie en schalls longs et carrés de toutes grandeurs et qualités, levantines, gros de Naples, marcelines, étoffes mi-soie, côte-palis, écharpes, fichus, cravattes, rubans, tulle, crêpes, voiles, sacs, gants de peau, de très-bons souliers maroquin noir et couleurs: le tout à des prix très-modérés.
17. M. N. Levy, de St. Gall, continue à occuper pour cette foire le magasin de la maison Monvert, n^o 103, sur la Place, avec un bel et grand assortiment de mousselines suisses de toutes qualités, percales, cravattes, et tout ce qui a rapport à ce genre de commerce, aux prix les plus modérés.
18. M. Sigismond Schildknecht, de Fribourg, qui depuis nombre d'années occupait le bas de la maison de M. Ostervald, sous les arcades, a l'honneur d'informer le public, et particulièrement ses pratiques, qu'il a transféré son magasin dans la baraque n^o 84, sur la Place, où il sera des mieux assorti pendant cette foire en aiguilles à coudre et à tricoter, anglaises, aiguilles pour carrossiers et cordonniers, agrafes, ainsi qu'un assortiment complet d'épingles à piquer et à cheveux, blanches et jaunes, dans tous les numéros. Il espère satisfaire à tous égards les personnes qui voudront l'honorer de leur présence.
19. N. Bloch, tiendra la foire avec un très-bel assortiment de dentelles en fil, en tulle bobbin et en coton, du tulle bobbin en pièces et en bandes, cols et bonnets en tulle brodé, percale, mousseline, nansou, bétille, cravattes, et bien d'autres articles, à des prix très-modérés. Sa boutique est dans la rangée du milieu, n^o 21.
20. Frédéric Fischer, épinglier, de Bienne, informe le public qu'à la prochaine foire il transportera sa boutique au n^o 88 sur la Place. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. On trouvera chez lui un joli assortiment d'épingles en tous genres, et quincaillerie, à des prix bien modiques.

21. M. Dl. Woodtli, d'Oftringen, tiendra la prochaine foire de Juillet, avec un grand assortiment de cotones, cotelines, trièges, rubelins, etc. etc., tous d'articles de sa propre fabrication, qu'il ne vendra qu'en gros et à des prix très-modérés. Il prévient ses pratiques, qu'il arrivera quelques jours avant la foire. Il sera particulièrement assorti en futaine pour lits, et en cotones p. meubles de diverses couleurs, il en fera aussi fabriquer sur commande. Son magasin est sous l'ancien Trésor, à côté de celui de M^{lle} Henriette Petitpierre, modiste.
22. M. André Zogelmann, de Bohême, sera en foire avec un bel assortiment de plumes p. lits, dans la boutique de la maison de M. le docteur Pury, près de l'hôtel-de-ville.
23. Daniel Chautems occupera pendant cette foire les boutiques n^o 82 et 83, dans la rangée du milieu à côté de la fontaine, où il sera bien assorti en casquettes de tout genre, de même qu'en blouses, habits, pantalons et gilets: le tout aux plus justes prix.
24. Le Sieur J.-C. Schmid, successeur de feu J.-C. Birckner, culotier et bandagiste en cette ville, occupera pendant la foire sa boutique accoutumée sur la Place, avec un assortiment de bandages, gants, bretelles élastiques, etc., et sera très-accommodant p. ses prix.
25. M. George-Jacob Herzog, du Brisgau, sera pour cette foire bien assorti en ritte, et toutes sortes de toiles et de trièges. Les personnes qui lui donneront la préférence auront lieu d'être satisfaites tant par la bonne qualité de ses marchandises, que par la modicité de ses prix. Son magasin est sous l'auberge du Sauvage.
26. M. Nicolas Guisot, de Berne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il occupera p. cette foire son magasin ordinaire sur le quai du Seyon, près du Pont-neuf, avec un assortiment complet de faïence brune et blanche à cuire, de cailloutage fin, terre-de-pipe suisse, verrerie fine et ordinaire, etc., à des prix très-modérés.
27. M. Bieler-Fleischmann, de Bohême, sera p. la foire dans la boutique de David Bechdolf, maître sellier, maison de M. Muller-Hennig, rue de l'Hôpital, un bel assortiment de plumes et duvet gris et blanc pour lits, à des prix très-modiques.
28. Le S. Genillard a l'honneur d'offrir au public, 1^o une eau qui détruit promptement les punaises et leurs œufs, dont il garantit l'effet, si lui-même est appelé à en faire usage: il peut produire à cet égard de bons certificats; 2^o une composition propre à détruire les souris et les rats, étant patenté par quatre bureaux de santé; 3^o un savon ou une eau pour enlever toute espèce de graisse sur les étoffes qui supportent l'eau froide: il se chargera de les dégraisser lui-même; 4^o un nouveau cirage p. bottes et souliers, qui conserve la peau; 5^o différentes encres à écrire, qu'il offre à l'épreuve. Il raccommode le cristal, verre, marbre, porcelaine, faïence, etc., et fabrique différens objets en artifices et physiques très-amusans en société: il se transportera où on le fera appeler. Il est logé chez la veuve Richard, rue des Chavannes.

Par addition.

29. Un livret en faveur de Christian Adam Kreiger, ouvrier tailleur, du Grand-Duché de Bade, s'étant perdu entre Rochefort à Couvet; la personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à M. Henriod, lieutenant civil, à Couvet.

A vendre au bureau d'avis:

- Réduction des Couronnes de Brabant en livres de Neuchâtel, sur le pied de 41 bz. 2 cr., d'après l'arrêt du Conseil-d'Etat. Ce tableau est calculé depuis 1 pièce jusqu'à 2000.
- Etiquettes, soit indication des vertus et propriétés de l'Eau admirable dite de Cologne, et de la manière d'en faire usage.
- Instruction pour les chefs de pompes et les guides, par un homme entendu dans cette partie.

TAXE DU PAIN, dès le 9 Octobre 1826.

Le pain mi-blanc	à 4 cr. la livre.
Le pain blanc	à 5 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces	
Celui d'un batz	10 1/2 „
Celui de six creutzers	18 „

TAXE DES VIANDES, dès le 4 Juin 1827.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 cr.	Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 21 Juin.

Froment	l'émine bz. 19.
Moitié-blé	„ 16.
Mêle	„ 11 à 12.
Avoine	„ 7 à 7 1/2.
Orge	„ —
Epeautre	le quintal L. 8 „ 13.